

**Règlement des Championnats
Interclubs Départementaux des
Vosges**



INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	1 ^{er} août 2020	Saison 2020/2021
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Victor Fréchar, Christophe Noël, Jérémy Girard, Ludovic Parrain

DESTINATAIRES

Membres du conseil d'administration, Secrétariat administratif, Clubs participants.

COMITE DES VOSGES DE BADMINTON

Victor FRECHARD, Président

www.badminton-vosges.com – bad.vosges@gmail.com

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 1/20
--	--	---------------------

SOMMAIRE

1. GENERALITES	2
1.1 DESCRIPTION DU CHAMPIONNAT	2
1.2 DEFINITIONS.....	3
1.3 REFERENTS.....	3
2. INSCRIPTION DES EQUIPES.....	4
3. FRAIS ET VOLANTS	4
4. CALENDRIER.....	5
5. COMPOSITION DES EQUIPES.....	6
5.1 QUALIFICATION DES JOUEURS.....	6
5.2 ESTIMATION DE LA VALEUR D'UNE EQUIPE	7
5.3 HIERARCHIE DES JOUEURS.....	7
5.4 JOUEURS TITULAIRES	7
5.5 JOUEURS MUTES, LICENCIES ETRANGERS	8
6. DEROULEMENT D'UNE JOURNEE.....	8
6.1 NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRES	8
6.2 ARBITRAGE – JUGE-ARBITRAGE	9
6.3 REMPLACEMENT D'UN JOUEUR.....	9
6.4 TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS.....	9
6.5 FORFAIT SUR UN MATCH	9
7. CLASSEMENT.....	10
7.1 BAREME DES POINTS PAR MATCH	10
7.2 BAREMES DES POINTS PAR RENCONTRE	10
7.3 MODALITES DE CLASSEMENT LORS DE LA SAISON REGULIERE	11
8. PROMOTION ET RELEGATIONS.....	12
9. COMMUNICATION DES RESULTATS.....	12
10. RESERVES ET RECLAMATIONS.....	12
11. PENALITES ET RECOURS	13
12. ANNEXES ET FORMULAIRES	14

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 2/20
--	--	------------------------

1. GENERALITES

1.1 Description du championnat

- 1.1.1 Le championnat Interclubs Départemental (ICD) est une compétition permanente régie par le Comité des Vosges de Badminton et donnant lieu à un classement annuel.
- 1.1.2 Le Championnat Interclubs Départemental Senior des Vosges oppose les équipes des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton, à la Ligue Grand Est et au Comité des Vosges de Badminton. Il comporte trois divisions :
- La Départementale 1, constituée d'une poule unique de 6 équipes ;
 - La Départementale 2, constituée d'une poule unique de 6 équipes ;
 - La Départementale 3, constituée d'une poule unique de 6 équipes.
- 1.1.3 Dans les divisions Départementale 1, Départementale 2 et Départementale 3, le championnat se déroule sur 10 journées par rencontres aller-retour pour la saison régulière.
- 1.1.4 Une journée voit chaque équipe disputer une rencontre.
- 1.1.5 Le déroulement de ces journées est défini en Article 6 – Déroulement d'une journée.
- 1.1.6 Le présent règlement est en application du Règlement Général des Compétitions (RGC). Il ne pourra en conséquence être modifié en cours de saison qu'en cas d'erreur manifeste ou de modification dudit Règlement Général des Compétitions.
- 1.1.7 Le comité directeur du Comité des Vosges désigne une commission chargée de la gestion du championnat Interclubs. Cette commission (CDI) dans la limite de la délégation qui lui est ainsi accordée prend toutes les décisions utiles à la gestion quotidienne du championnat dans le cadre du présent règlement. Elle procède notamment à la gestion des inscriptions, de la qualification des joueurs et la mise en place du calendrier. Elle homologue les résultats, statue sur les réserves et réclamations et prononce d'éventuelles pénalités sportives.
- 1.1.8 Chaque club participant à ces championnats accepte le présent règlement

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 3/20
--	--	------------------------

1.2 Définitions

FFBaD	: Fédération Française de Badminton.
LGeB	: Ligue Grand-Est de Badminton.
CODEP	: Comité Départemental des Vosges.
CDI	: Commission Départementale Interclubs des Vosges.
ICD	: Championnat Interclubs Départemental pour le département des Vosges.
ICR	: Championnat Interclubs Régionaux pour la région Grand-Est.
ICN	: Championnat Interclubs National.
BadNet	: Logiciel de gestion des Championnats objets du présent règlement.
Repêchage	: Action de maintenir une équipe dans une division supérieure alors qu'elle aurait dû être reléguée dans une division inférieure.
Depêchage	: Action de faire monter une équipe dans une division supérieure alors qu'elle aurait dû se maintenir dans la division inférieure.
Etape	: Evènement pendant lequel se déroule une ou plusieurs journées.
Journée	: Période de temps définie par un calendrier de référence pendant laquelle est planifiée une rencontre pour chaque équipe d'une poule.
Rencontre	: Opposition entre deux équipes se déroulant en huit matchs.
Match	: Opposition entre deux joueurs(ses) ou paire de joueurs(ses)

1.3 Référents

Responsable de Division Départementale 1

Ludovic PARRAIN

Portable : 06 88 47 69 81

Mail : ludovitchy88@hotmail.fr

Responsable de Division Départementale 2

Ludovic PARRAIN

Portable : 06 88 47 69 81

Mail : ludovitchy88@hotmail.fr

Responsable de Division Départementale 3

Ludovic PARRAIN

Portable : 06 88 47 69 81

Mail : ludovitchy88@hotmail.fr

<p>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES</p>	<p>Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021</p>	<p>PAGE N° 4/20</p>
---	--	--------------------------------

2. INSCRIPTION DES EQUIPES

2.1.1 Les montants des droits d'engagements sont définis annuellement par décision du comité directeur du Comité des Vosges. Ils s'élèvent pour la saison 2020-2021 à 35€/équipe engagée.

2.1.2 La commission d'Interclubs contacte les clubs par mail en leur fournissant un lien vers un formulaire électronique. Les clubs devront inscrire leurs équipes sur ledit formulaire afin de confirmer leur engagement. Ce formulaire devra être renseigné avant la date limite indiquée.

Toute équipe qui n'aura pas confirmé son engagement avant la date limite sera considérée comme non réengagée et sera remplacée par la suivante dans la hiérarchie des repêchages.

A partir des confirmations d'inscriptions, les poules des différentes divisions seront constituées. A l'issue de la constitution des poules, la CDI sollicitera les clubs pour sonder leur capacité d'accueil au cours de la saison à venir. A l'issue de ce sondage, le calendrier sera fixé et diffusé.

2.1.3 Pour les clubs engageant moins d'équipes que la saison précédente, l'équipe hiérarchiquement inférieure sera en principe éliminée. Dans les cas exceptionnels et dûment motivés, la CDI peut autoriser le retrait d'une équipe autre que la dernière.

2.1.4 Dans l'hypothèse où une équipe dont l'inscription a été validée par la CDI (acceptation de l'inscription de l'équipe dans Badnet) déclare forfait après la diffusion du calendrier du championnat, elle sera passible d'une pénalité sportive pour forfait général. Au titre de ce forfait général, elle sera sanctionnée par :

- Une interdiction de montée en cas de réinscription la saison suivante.

2.1.5 Les capitaines des équipes devront être déclarés au moment de l'inscription des équipes. Ces capitaines désignés seront les interlocuteurs privilégiés par la CDI dans toute la communication autour des championnats Interclubs. Un capitaine est désigné par équipe et se verra confier les responsabilités définies en Annexe – Rôle du capitaine.

3. FRAIS ET VOLANTS

3.1.1 Chaque équipe supporte ses propres frais de déplacements. Les frais de salle et de volants sont à la charge des équipes. Les volants sont fournis de façon équitable dans une rencontre par les deux équipes s'affrontant.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 5/20
--	--	------------------------

4. CALENDRIER

- 4.1.1 Une journée de championnat se déroule sur une « semaine interclubs », celle-ci s'étalant du lundi au dimanche. Cette semaine Interclubs est celle définie dans le calendrier de référence de la LGEB.
- 4.1.2 Pour les divisions de [Départementale 1, 2 et 3](#), le calendrier de la saison régulière du championnat sera décliné sous une [formule de 5 étapes](#) regroupant toutes les équipes d'une même poule en un même lieu. Chaque étape se déroule le dimanche du week-end de la semaine Interclubs correspondante et voit une équipe disputer deux rencontres, soit deux journées de championnat.
- 4.1.3 Chaque étape se composera donc de deux journées débutant respectivement à 10h00 et 13h30. L'horaire de cette dernière est susceptible d'être déplacée afin de laisser le temps aux joueurs d'avoir une pause déjeuner d'au moins 45 minutes.
- 4.1.4 Dès la composition des poules définie, la définition des lieux d'étapes feront l'objet d'un appel à candidature auprès des clubs. Sur la base des réponses obtenues, les lieux d'étapes seront définis par la CDI.
- 4.1.5 Un club peut recevoir plusieurs étapes si aucune autre équipe ne s'est manifestée pour recevoir aux dates demandées.
- 4.1.6 La CDI indiquera les informations relatives au lieu de rencontre, à la date et à l'heure de rencontre sur le portail www.badnet.org dès que les lieux de rencontres auront été définis. Elle rappellera aux capitaines la semaine précédant l'étape les informations relatives au lieu, à la date et à l'heure de rencontres.
- 4.1.7 En cas de modification de dernière minute, et notamment en cas de changement de salle, le capitaine concerné par la réception de l'étape devra contacter au plus vite le responsable de la division dans laquelle il évolue.
- 4.1.8 Aucune rencontre ne peut avoir lieu en dehors de la période fixée par la CDI. Ne seront admis, après décision de la CDI, que les reports de rencontres concernant les cas suivant :
- Conditions météo limitant les déplacements ;
 - Accident de la circulation.

Toute équipe contrevenante sera considérée comme étant forfait.

Tout forfait involontaire fera l'objet d'une reprogrammation par la CRI.

Une équipe qui ne pourra disputer cette rencontre sera déclarée forfait.

<p>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES</p>	<p>Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021</p>	<p>PAGE N° 6/20</p>
---	--	--------------------------------

- 4.1.9 En cas d'incident exceptionnel survenant pendant le transport (conditions météorologiques défavorables, accident, etc...), le capitaine d'équipe devra essayer de joindre en priorité le responsable de division et le capitaine du club hôte. A défaut, il essaiera de joindre le responsable de la commission départementale Interclubs.

Le responsable de division ou le responsable de la commission départementale Interclubs sont les seules personnes habilitées à décider de retarder l'heure de début de rencontre ou de reporter la rencontre.

Si le forfait est finalement prononcé sans qu'il n'ait été possible de joindre le responsable de division, le responsable de la commission départementale Interclubs, l'équipe pourra faire appel du forfait auprès de la CDI, en le justifiant par toute pièce susceptible de démontrer le caractère exceptionnel et imprévisible de l'incident.

Ce forfait fera l'objet d'une reprogrammation par la CDI. Cependant, de par la complexité d'organiser des rencontres individuelles, si la CDI était dans l'incapacité de trouver une date ou une formule permettant le déroulement de ces rencontres, celles-ci seraient considérées comme perdues par forfait pour les deux équipes.

5. COMPOSITION DES EQUIPES

5.1 Qualification des joueurs

- 5.1.1 Tout joueur participant aux IC devra satisfaire aux exigences suivantes :

- être autorisé à jouer en compétition ;
- être minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans (conformément au Règlement Général des Compétitions) ;
- ne pas faire l'objet d'une suspension à la date de la journée ;
- avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la commission nationale classement ou commission régionale classement ;
- avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours ;
- ne pas avoir représenté deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du championnat élite, national, régional ou départemental au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du règlement des mutations de la fédération ;
- ne pas être sous le coup d'un arrêt pour raisons médicales (par exemple suite à un retrait pendant une compétition précédente).

En cas de report de journée, c'est la date initialement prévue qui fera foi pour le respect des critères de qualification des joueurs ci-dessus ; sauf en cas de suspension du joueur à la nouvelle date.

- 5.1.2 Tout joueur participant à une journée devra satisfaire ces conditions et ainsi être en règle le vendredi précédent ladite journée.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 7/20
--	--	------------------------

5.2 Estimation de la valeur d'une équipe

5.2.1 Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe :

Classement N1	12 points	Classement D7	6 points
Classement N2	11 points	Classement D8	5 points
Classement N3	10 points	Classement D9	4 points
Classement R4	9 points	Classement P10	3 points
Classement R5	8 points	Classement P11	2 points
Classement R6	7 points	Classement P12	1 point

5.2.2 Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans le championnat, lors de chaque journée, chaque équipe hiérarchiquement supérieure doit avoir une valeur globale plus que toute équipe inférieure.

5.2.3 La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le barème ci-dessus en tenant compte des quatre meilleurs joueurs et de deux meilleures joueuses. Quand une équipe est incomplète, les joueurs ou joueuses manquants seront comptabilisés pour zéro point. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

5.2.4 Au cours d'une même journée, une équipe d'un club évoluant dans une division inférieure ne peut en aucun cas avoir une valeur globale supérieure (voir ci-dessus.) à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division supérieure, y compris si cette équipe évolue en Interclubs Nationaux.

En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes sont passibles des sanctions suivantes :

- Pénalité d'un point au classement

5.3 Hiérarchie des joueurs

5.3.1 La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) du vendredi précédant la semaine comprenant la journée, soit à J-9 si la journée se déroule un dimanche.

5.3.2 La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée et selon le même calendrier que l'article 5.3.1.

5.3.3 Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base Classement qui est consultable sur le site Internet : poona.ffbad.org.

5.3.4 À classement égal, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

5.4 Joueurs titulaires

5.4.1 Un joueur ayant participé à au moins trois rencontres de la saison régulière dans une même équipe de son club ne peut plus être aligné au cours de la même saison dans aucune autre équipe de son club évoluant dans une division inférieure des championnats interclubs nationaux.

<p>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES</p>	<p>Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021</p>	<p>PAGE N° 8/20</p>
---	--	--------------------------------

5.4.2 Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par semaine.

5.5 Joueurs mutés, licenciés étrangers

5.5.1 Tout joueur non licencié en France et ayant participé à une compétition à l'étranger la saison précédente est considéré comme muté. Tous les joueurs étrangers intégrant le Championnat devront effectuer une demande de mutation avant le 31 mai de la saison n-1. Passé ce délai, ils seront susceptibles de subir le délai de carence réglementaire pour la saison n.

5.5.2 Classification des licenciés étrangers

La classification est définie dans le règlement du statut des étrangers, chapitre 2.2 du guide du badminton.

5.5.3 L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre :

- plus de 2 joueurs mutés,
 - plus de 1 joueur étranger (c'est-à-dire de catégorie 3).
 - le nombre de joueurs de catégories 1 et 2 n'est pas limité.
- Un joueur étranger de catégorie 3 et muté cumule les 2 statuts.

6. DEROULEMENT D'UNE JOURNEE

6.1 Nombre de matchs par rencontres

6.1.1 Pour les divisions [Départementale 1](#), [Départementale 2](#) et [Départementale 3](#), chaque rencontre de la saison régulière consiste en 8 matchs, à savoir :

- 3 Simples Hommes ;
- 1 Simple Dame ;
- 2 Doubles Hommes ;
- 1 Double Dame ;
- 1 Double Mixte.

6.1.2 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline. En cas d'infraction à cette règle, l'équipe sera passible des sanctions suivantes :

- Perte de la rencontre et pénalité d'un point au classement

6.1.3 L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie en 5.3. En cas d'infraction à cette règle, l'équipe sera passible des sanctions suivantes :

- Pénalité d'un point au classement

6.1.4 Un joueur ne peut être aligné lors d'une phase finale que s'il a participé ou a signé la feuille de présence lors de 3 rencontres au minimum au cours de la saison régulière de son club, en championnat départemental.

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N° 9/20</p>
---	--	--

6.2 Arbitrage – Juge-Arbitrage

6.2.1 Les match composant les rencontres seront disputées en auto-arbitrage.

6.3 Remplacement d'un joueur

6.3.1 Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) peut être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

6.3.2 Le remplaçant doit être qualifié pour disputer la rencontre.

6.3.3 Le remplaçant doit figurer sur la déclaration de présence.

6.3.4 Le remplacement doit respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.

6.3.5 Le remplacement doit respecter la hiérarchie des matchs. Cependant, si aucun des deux matchs d'une discipline n'a été joué, l'inversion des joueurs (en simple) ou équipes (en double) peut être acceptée pour respecter la hiérarchie des matches. Le cas échéant, le capitaine du club accueillant devra avertir le responsable de la division concernée.

6.3.6 Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

6.4 Tenue vestimentaire des joueurs

6.4.1 Les maillots des équipes doivent respecter le règlement « Tenues vestimentaires et publicité »

6.5 Forfait sur un match

6.5.1 Est considéré comme match perdu par forfait :

- un match non joué ;
- un match joué par un joueur non qualifié
- un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n'est pas en règle) ;
- un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés) ;

6.5.2 En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple hommes se fait sur le second simple).

6.5.3 Pour les cas de dépassement de quota (plus de 1 joueur étranger de catégorie 3 aligné ou plus de 2 mutés alignés), on considère comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueur(s) à avoir joué.

6.5.4 Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double (hommes ou dames) qu'il est considéré comme non qualifié.

<p>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES</p>	<p>Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021</p>	<p>PAGE N° 10/20</p>
---	--	---------------------------------

6.5.5 Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

6.5.6 En plus de cette défaite sur le match, l'équipe est sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou à une blessure constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre) ;
- pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- pour chaque erreur de hiérarchie ;
- pour chaque forfait stratégique. Lorsqu'une équipe arrive avec un nombre suffisant de joueurs (3 joueurs et 3 joueuses minimum), tous les matchs doivent être joués sous peine que l'équipe soit sanctionnée pour forfait stratégique.

Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur, sauf en cas de forfait stratégique.

6.5.7 Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

6.5.8 En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction :

- si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire ;
- si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est.

7. CLASSEMENT

7.1 Barème des points par match

7.1.1 Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné + 1 point
- Match perdu 0 point
- Match forfait 0 point

7.1.2 Lors de la saison régulière, tous les matchs doivent être joués.

7.2 Barèmes des points par rencontre

7.2.1 Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire + 5 points
- Nul + 3 points
- Défaite : + 1 point
- Forfait : -1 point

Ces points acquis sont éventuellement diminués par les points de pénalité appliqués.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 11/20
--	---	-------------------------

7.2.2 A ces points seront ajoutés :

- En cas de victoire 8-0 + 1 point supplémentaire
- En cas de défaite 3-5 + 1 point supplémentaire

Le bonus pour victoire 8-0 n'est pas attribué en cas de forfait ou de rencontre perdue par pénalité, ou si l'équipe adverse n'aligne pas assez de joueurs pour faire au moins match nul.

7.2.3 Le bonus pour défaite 3-5 n'est pas attribué si le résultat de la rencontre est affecté par une pénalité (match perdu) pour joueur non en règle.

7.2.4 Le résultat sur une rencontre perdue par forfait est de 0-8 0-16 0-336.

7.2.5 Mis à part les pénalités pour match non joué, les pénalités sont les suivantes lorsque :

- Une équipe avec suffisamment de joueurs (3 hommes et 3 femmes minimum) décide de ne pas jouer un match : 1 point de pénalité + 1 point de pénalité pour forfait stratégique = 2 points de pénalité (pas de point de bonus défensif possible) ;
- Une équipe incomplète mais pouvant disputer au moins 7 matches sur 8 décide de sacrifier deux matches au lieu d'un seul : 1 point de pénalité pour chaque match non joué soient 2 points + 1 point de pénalité pour chaque forfait stratégique soient 2 points = 4 points de pénalité.

7.3 Modalités de classement lors de la saison régulière

7.3.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7.3.2 S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

7.3.3 Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

7.3.4 Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

7.3.5 Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

7.3.6 En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Équipe A : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 60, matches contre 20, différence +40

Équipe B : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 58, matches contre 22, différence +36

Équipe C : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 58, matches contre 22, différence +36

Équipe D : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 56, matches contre 24, différence +32

L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté (victoires, matches, sets, points) les rencontres opposant les équipes B et C.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 12/20
--	--	-------------------------

8. PROMOTION ET RELEGATIONS

8.1.1 La montée en championnat régional sera fonction du règlement en vigueur au niveau régional.

8.1.2 Au terme des phases finales, la Commission Régionale d'Interclubs ou le secrétariat sportif contactera les présidents et/ou le (s) responsable(s) des Interclubs départementaux de chaque CODEP afin que ceux-ci transmettent une liste de 3 équipes prétendantes à la montée en Régionale 2 par ordre de priorité.

A minima, chaque CODEP verra le premier de cette liste accéder à la Régionale 2. En fonction du différentiel du championnat, des droits à montée supplémentaires seront accordés aux CODEP en fonction du nombre de leurs licenciés au 31 Mai de la saison en cours. A titre d'exemple, si 2 équipes supplémentaires peuvent être promues, alors un droit à montée supplémentaire sera accordé au CODEP possédant le plus grand nombre de licenciés au 31 Mai de la saison en cours et un second droit à montée sera accordé au CODEP possédant le deuxième plus grand nombre de licenciés.

8.1.3 Les montées et descentes seront conditionnées par le différentiel du championnat : à savoir la différence entre le nombre de montée de Départementale 1 en Régionale 2 et le nombre de descente de Régionale 2 en Départementale 1. Les montées et descentes de Départementale 1 à Départementale 2 et Départementale 2 à Départementale 3 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Montées de D1 à R2 – Descentes de R2 à D1 =	-2	-1	0	1	2
Nombre d'équipes descendant de D1 à D2	3	2	1	0	0
Nombre d'équipes montant de D2 à D1	1	1	1	1	2
Nombre d'équipes montant de D3 à D2	1	1	1	1	2

9. COMMUNICATION DES RESULTATS

9.1.1 Le fichier Badnet devra être exporté avant 19h de chaque journée pour une remontée rapide des résultats à la Fédération.

10. RESERVES ET RECLAMATIONS

10.1.1 Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées au responsable de la commission Interclubs au moment où l'infraction supposée est commise.

10.1.2 La CDI statue en première instance dans les dix jours suivant la réception de la réserve.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 13/20
--	--	-------------------------

11. PENALITES ET RECOURS

- 11.1.1 Un avis de sanction prononçant les pénalités sportives en application des articles précédents sera notifié à chaque club sanctionné, par courriel adressé au capitaine d'équipe, au responsable compétition et au président du club concerné. L'équipe disposera d'un délai de 5 jours à compter de l'envoi de courriel pour faire part des arguments de nature à remettre en cause la sanction. Au-delà de la période de 5 jours et sans avis contraire de la CDI, l'avis de sanction est considéré définitif.
- 11.1.2 Une équipe ne peut pas être sanctionnée par plus de 2 points puni pour une rencontre, quel que soit le nombre d'infractions commises. Les amendes, en revanche, sont cumulatives.
- 11.1.3 Dans la mesure du possible, la Commission Départementale d'Interclubs homologue les rencontres au plus tard dix jours après le déroulement de la journée. Toutefois, cette homologation s'entend toujours sous réserve de faits révélés ultérieurement et ne fera pas obstacle à l'application de sanctions à ce titre.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 14/20
--	--	-------------------------

12. ANNEXES ET FORMULAIRES

Annexe 1 – Dispositions spécifiques à la saison

Annexe 2 – Feuille de route du club recevant

Annexe 3 – Feuille de route des capitaines

Annexe 4 – Feuille de route utilisation Badnet

Annexe 1 – Dispositions spécifiques à la saison

Composition des divisions

Départementale 1	
Hautes-Vosges Badminton 1	Badminton Club Saint-Dié-des-Vosges 2
Club Badminton Epinal 3	Badminton Club de Rambervillers 2
Badminton de la Plaine 1	Les Fous du Volant Charmes 1
Départementale 2	
Badminton Club de Rambervillers 3	Badminton de la Plaine 2
Les Volants Mirecurtiens 1	Club Badminton Epinal 4
Les Fous du Volant Charmes 2	Association Sportive Badminton Golbey 1
Départementale 3	
Chavelot Badminton Loisir Compétition 1	Badminton Club Plombières-les-Bains 1
Hautes-Vosges Badminton 2	Bruyères Badminton 2
Badminton Club de Rambervillers 4	Les Volants Mirecurtiens 2

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N° 15/20</p>
---	--	---

Annexe 2 – Feuille de route du club recevant

En amont de la journée reçue :

- Le fichier badnet de la journée vous sera transmis dans la journée du samedi précédant l'étape, après mise à jour des joueurs.
- N'oubliez pas de reconfirmer auprès de votre Mairie la date ainsi que les horaires de l'étape reçue. Il est préférable que le gymnase ouvre ses portes 45 minutes avant le début des premières rencontres. L'ouverture concorde alors avec la convocation des équipes.
- La tenue d'une buvette n'est pas obligatoire mais est conseillée pour renforcer le côté amical de la compétition. Les informations et réservations de formules repas sont à envoyer aux clubs en amont de la journée reçue pour une meilleure organisation.

Le jour de l'étape reçue :

- Avoir un ordinateur portable équipé du logiciel badnet avec une imprimante. Le jour de la réception, c'est au club accueillant d'assurer le bon déroulement des rencontres.
- Lors de l'arrivée d'une équipe, la feuille de présence est à transmettre au capitaine de cette dernière. Une fois remplie, elle sera transmise au capitaine de l'équipe adverse.
- Une fois que les capitaines peuvent avoir accès à la feuille de présence de l'équipe adverse, transmettre la feuille de composition d'équipe aux capitaines.
- Une fois les feuilles de composition remises à la table de marque, imprimer la feuille de rencontre en ayant pris soin d'établir l'ordre des matchs via le logiciel badnet.
- Lancer les rencontres en alternance : 1 match de la rencontre 1 puis 1 match de la rencontre 2, etc. pour assurer la bonne continuité des rencontres.
- A l'issue des rencontres, n'oubliez pas de faire signer les feuilles de rencontres aux différents capitaines. Une feuille sera donnée à chaque capitaine et le club accueillant gardera un exemplaire de l'ensemble des rencontres de l'étape jouée.

A l'issue de l'étape reçue :

- Une fois les rencontres finalisées, renvoyer le fichier sauvegardé badnet de la journée au plus tard à 19h le soir pour permettre une transmission des résultats à la presse locale.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 16/20
--	--	-------------------------

Annexe 3 – Feuille de route des capitaines

En amont des étapes :

- Le capitaine d'équipe doit transmettre la liste des joueurs pouvant disputer la prochaine étape dans le délai imparti par son responsable de division.

Le jour des étapes :

- La présence des équipes est fixée à 45 minutes avant le début des rencontres.
- Dès votre arrivée, merci de vous présenter à la table de marque et de remplir la feuille de présence des joueurs au minimum 30 minutes avant le début de la rencontre.
- Après réception des feuilles de présence de l'équipe affrontée, remplir la feuille de composition d'équipe, à rendre au minimum 10 minutes avant le début de la rencontre.
- L'organisateur imprime ensuite la feuille de rencontre. L'ordre des matchs est donné par le logiciel et ne sera pas remis en cause.
- En cas de forfait intégral ou partiel, ou de retard d'une équipe, prévenir le club qui reçoit et le responsable de division.
- A l'issue des rencontres, vérifier l'exactitude des résultats de la feuille de rencontre que vous signerez et dont vous garderez un exemplaire.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIOR DES VOSGES	Identifiant : Règlement ICD CODEP 88 2020/2021	PAGE N° 17/20
--	--	-------------------------

Annexe 5 – Feuille de route – Utilisation Badnet

1. TELECHARGER ET INSTALLER LE LOGICIEL

- Allez sur www.badnet.org rubrique « Logiciel » puis « badnetplus ». Une fois le logiciel téléchargé, l'installer sur son ordinateur.
- Démarrer Badnetplus.
- Cliquez sur l'icône du bureau « Badnetplus »

2. IMPORTER / GERER UNE RENCONTRE

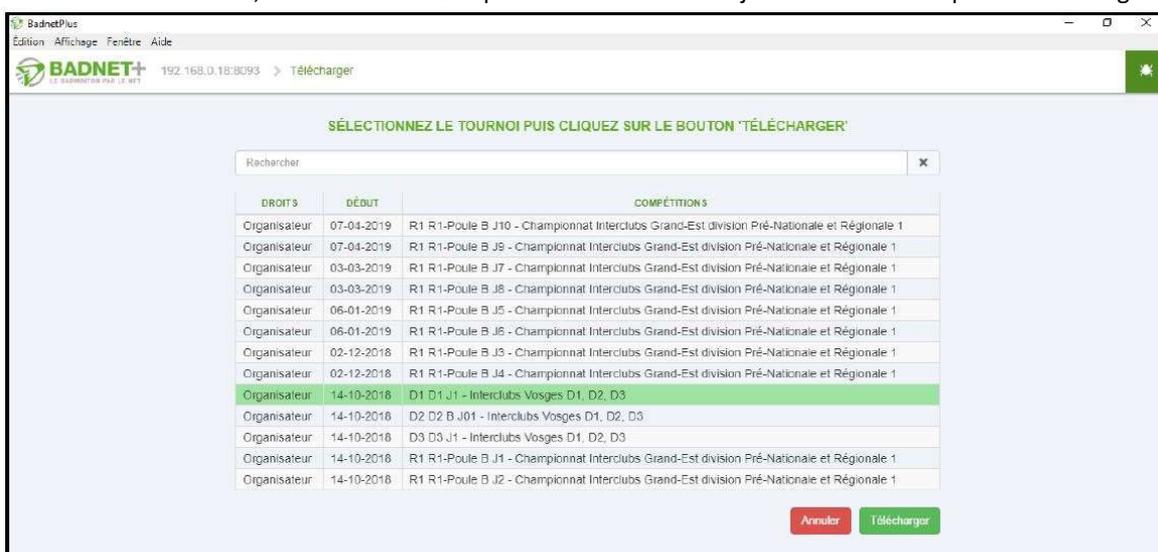
- L'import d'une rencontre ne se fait plus avec l'ajout d'un fichier mais tout se fait depuis le logiciel Badnetplus rubrique « Importe un tournoi »



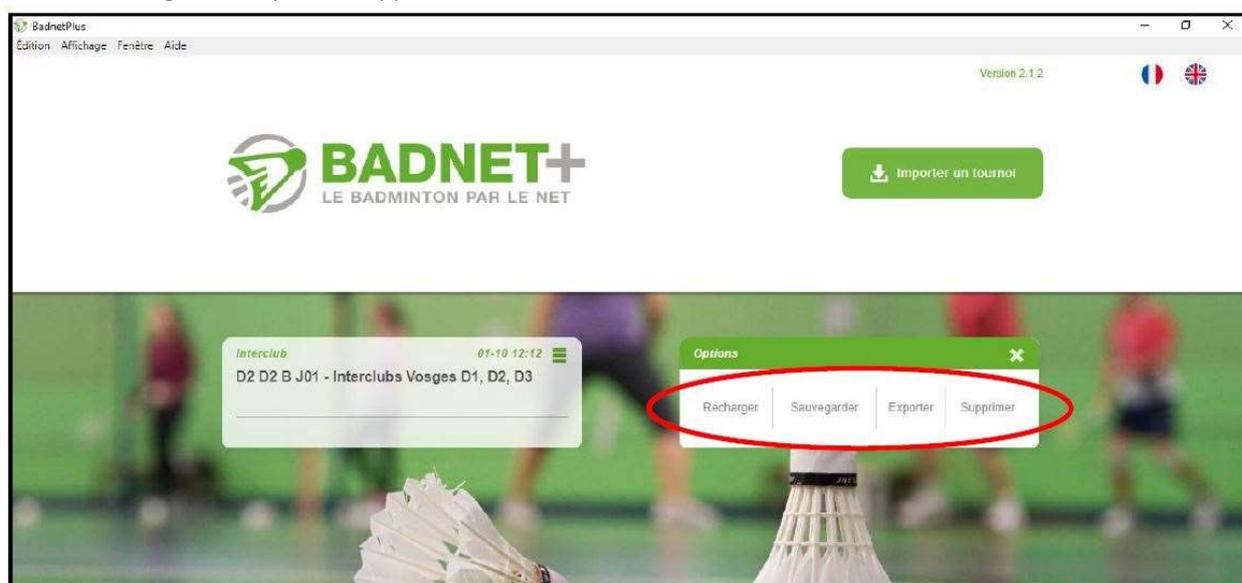
- Attention ! Pour télécharger une journée, une connexion internet est requise ! Si vous disposez de cette connexion au gymnase vous pouvez télécharger la journée le jour J. Dans le cas contraire, il est nécessaire de le faire en amont. Il en sera de même pour l'export de la journée.
- Pour accéder à votre journée, vous devez saisir l'identifiant club Badnet et son mot de passe. N'oubliez pas de le demander à votre responsable de club en amont.



- Une fois connecté, vous visualiserez et pourrez sélectionner la journée concernée puis la télécharger.



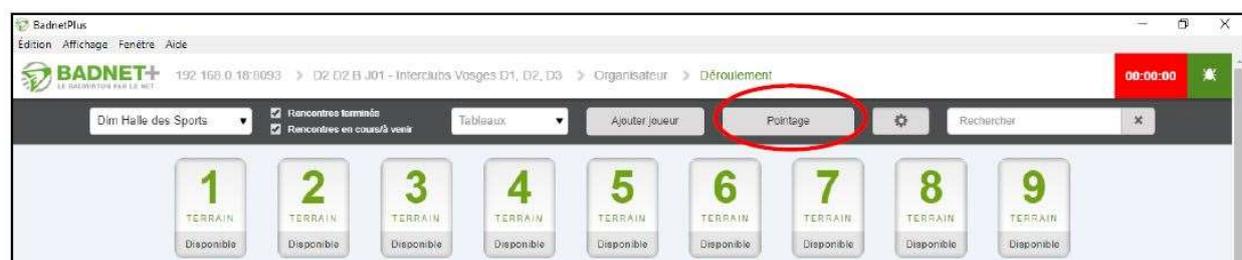
- Depuis l'accueil de badnet, vous pouvez sélectionner, accéder et gérer vos journées : Recharger, sauvegarder, exporter, supprimer.



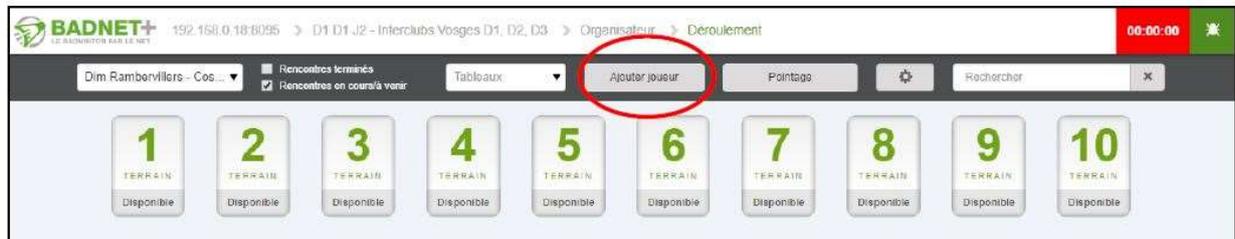
- Pour accéder dans la journée, il suffit de cliquer dessus.

3. GESTION D'UNE RENCONTRE

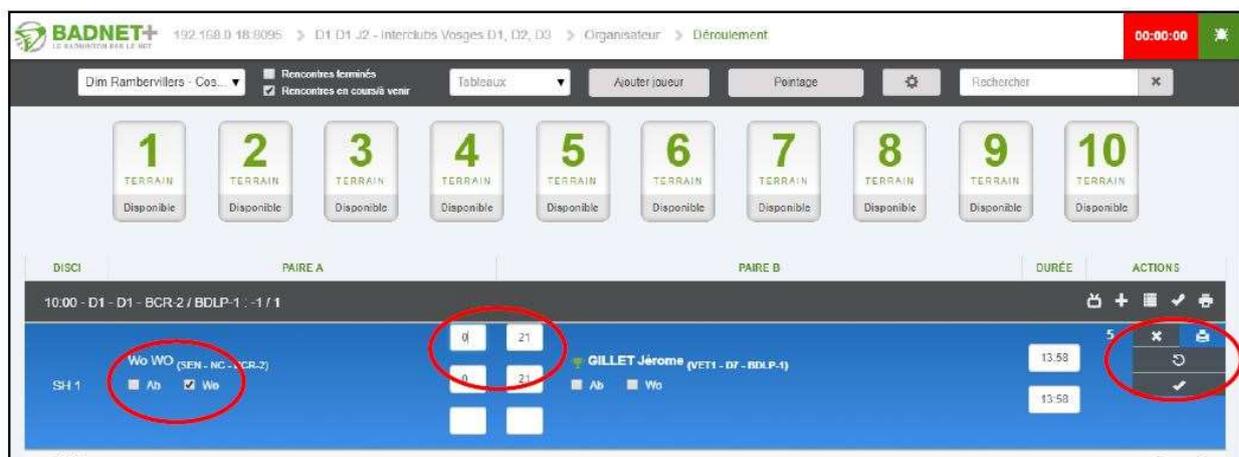
- **Pointage des joueurs** : le pointage des joueurs est obligatoire pour visualiser les joueurs pouvant figurer sur la composition d'équipe.



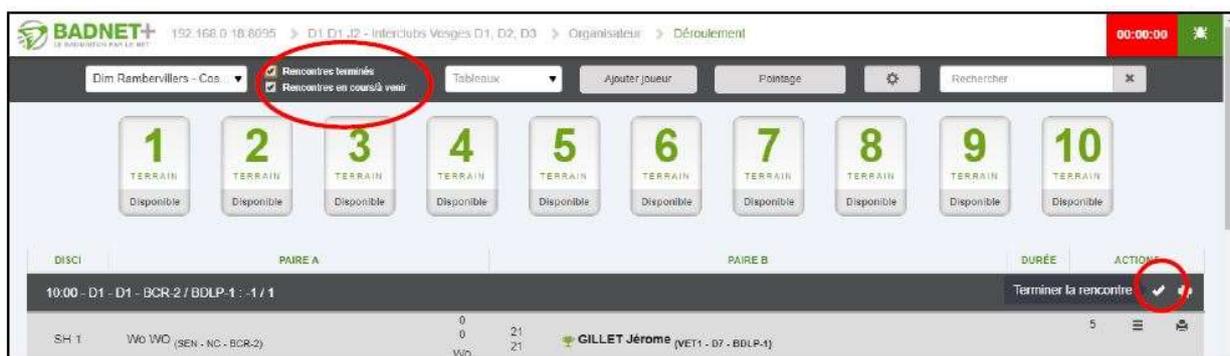
- Une fois les joueurs pointés, vous pouvez imprimer la feuille Joueurs et Paires ainsi que la feuille de présence
- Si des joueurs n'apparaissent pas dans la liste de pointage, il est toujours possible de les ajouter au fichier en cliquant sur « ajouter joueur » et remplir les informations demandées.



- **Composition des équipes** : une fois que les joueurs de vos équipes sont considérés comme présents, vous pouvez remplir la feuille de composition d'équipe. Pour cela, cliquez sur la croix dans le bandeau correspondant à la rencontre et renseignez les joueurs. 
- **Ordre automatique des matchs** : une fois la composition des équipes terminée, l'ordinateur donne l'ordre des matchs permettant d'éviter les conflits, c'est-à-dire les joueurs qui enchaîneraient les matchs sans temps de repos. Il faut cliquer sur l'icône ci-contre. 
- **Impression des documents** : avec ce bouton, vous pouvez imprimer tous les documents nécessaires au bon déroulement d'une rencontre : feuille de présence, feuille de composition d'équipe, feuilles de rencontres. 
- **Rentrer un score** : pour saisir un résultat, cliquez sur la triple barre du match à saisir, « déployez le match » puis remplir le score. 



- **Terminer une rencontre** : une fois la rencontre terminée, vous pouvez la faire disparaître de l'écran et ainsi faire remonter les rencontres suivantes grâce au bouton associé. 



4. EXPORT DES RENCONTRES

- Pour exporter une rencontre et la renvoyer après l'étape, vous devez retourner sur la page d'accueil, cliquer sur l'icône avec les 3 barres et cliquer sur « Exporter ». Attention, cette action nécessite une connexion internet.

